



## Païement de la taxe d'habitation au 1 janvier

Par **gireflo**, le **13/05/2014** à **15:25**

Enseignant-chercheur a l'universite de Rouen, j'ai ete invitee pendant un semestre a l'universite de Columbia pour faire de la recherche.

J'ai quitte au 30 decembre 2013 l'appartement que je louais a Rouen et j'en loue un a New York du 1 janvier au 30 juin; en accord avec le proprietaire, je reintegrerai en principe mon logement au retour en juin.

Ma question concerne ma taxe d'habitation ; etant donne que je n'occupais pas l'appartement au 1 janvier suis-je tenue ou pas de payer la taxe d'habitation pour 2014?

Par **Legalacte**, le **14/05/2014** à **15:34**

Bonjour,

Si vous n'étiez pas locataire de cet appartement, vous n'avez pas à payer la TH.